



Conditions de participation au jeu-concours « Calendrier de Décembre 2023 » de la page Facebook de la Loterie Nationale : <https://www.facebook.com/LoterieNationaleLuxembourg>

La Loterie Nationale dont le siège est situé au 18 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange, Luxembourg met en place un jeu-concours gratuit « **Calendrier de Décembre 2023** » exclusivement sur INTERNET sur la page <https://www.facebook.com/LoterieNationaleLuxembourg>. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous l'entière responsabilité des joueurs. Le jeu est ouvert à toute personne **âgée de 18 ans révolus**. La participation à ce jeu-concours implique l'adhésion et l'acceptation pleine et entière, sans limites ni réserve aux présentes conditions de participation.

Une même personne ne peut participer qu'une seule fois à ce jeu-concours. En cas de non-respect de cette règle, le participant ne pourra pas prétendre à la remise des lots. Les collaborateurs de la Loterie Nationale ne sont pas admis à participer.

Ce jeu-concours aura lieu du **27/11/2023 au 29/11/2023 23h59** (ci-après : Période de jeu). Pour prendre part au jeu-concours de la page Facebook de la Loterie Nationale, il suffit d'être abonné à la page Facebook de la Loterie Nationale (<https://www.facebook.com/LoterieNationaleLuxembourg>), de liker (aimer) le post et de répondre à la question suivante en commentaire : « Quel jeu de tirage proposé par la Loterie Nationale vous permet de gagner 20.000 € / mois pendant 30 ans ? »

Lot(s): 10 jeux « Calendrier de Décembre » d'une valeur de 15 €.

5 gagnants remporteront 2 jeux « Calendrier de Décembre » chacun.

Un gagnant ne peut remporter que deux (2) jeux Calendrier de Décembre.

À la clôture du jeu, un tirage au sort parmi toutes les participations complètes sera effectué le **jeudi 30/11/2023**. Les gagnants seront informés par un message de la Loterie Nationale en réponse à leur commentaire. Si les circonstances l'exigent, la Loterie Nationale se réserve le droit de remplacer, sans qu'aucune compensation ne puisse être réclamée, le ou les lots gagnés. La Loterie Nationale ne saurait être responsable en cas d'annulation de ce jeu pour cause de force majeure ou de fraude. La Loterie Nationale se réserve le droit d'arrêter ce jeu à tout moment sans dommage moral ou financier pour les participants.

Le jeu étant accessible sur la plate-forme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au Jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du Jeu sont destinées à la société organisatrice.

Les gagnants devront communiquer en message privé, selon les modalités fixées par la Loterie Nationale, leurs coordonnées afin de pouvoir vérifier leur identité et le respect des conditions de participation lors du retrait du lot. Les gagnants devront se rendre dans **le point de vente de la Loterie Nationale situé au 18 rue Léon Laval, à Leudelange** et **présenter leur carte d'identité** pour retirer leur lot. Les lots non réclamés à partir du **10/01/2024 16h00** seront considérés comme perdu. Aucune personne morale ne peut participer à ce jeu.

Le gagnant se verra proposer d'autoriser la Loterie Nationale à utiliser son image (photos réalisées lors de la remise des lots du présent jeu-concours,...) sur le site internet de la Loterie Nationale www.loterie.lu ainsi que sur les diverses plates-formes sociales (réseaux sociaux) de la Loterie Nationale en cédant gracieusement les droits d'utilisations ou de reproduction.

Les lots ne sont pas convertibles en espèces et ne peuvent être échangés.